Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 28 (1998)
Heft: 10

Artikel: Le Trialogue : un lien entre retraités et chômeurs
Autor: G.N.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-826800

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GE

Le Trialogue: un lien entre retraités et chômeurs

Le Trialogue, association de solidarité, vient d'être mis en place à Genève. Le but de ses responsables tient en une phrase: mettre en relation des retraités, des chômeurs et des travailleurs.

«Nos besoins sont immenses!» L'appel au secours est clair. Il émane des responsables de l'association «Le Trialogue», un petit groupe d'assistantes sociales, épaulées par des médecins, des avocats et quelques bénévoles.

A notre époque, où les problèmes sociaux se multiplient, la création du Trialogue correspond à un besoin urgent. «L'idée de fonder cette association est née de la conjonction de deux demandes précises: celle de personnes au chômage, qui ont besoin de soutien et de conseils et celle de préretraités et retraités, également exclus de la vie active», expliquent ses fondateurs.

Dans le bureau d'accueil, aménagé dans un café carougeois, se réunissent des chômeurs et des chômeuses qui doivent faire face à des difficultés insurmontables, liées à un divorce, à des problèmes d'argent ou à des recours administratifs.

«Beaucoup de personnes nous ont spontanément proposé leur aide, explique la présidente, Doris Gorgé. Parmi eux, de nombreux préretraités et retraités... On essaie de donner une réponse immédiate. Lorsque le problème est plus complexe, nous pouvons compter sur un réseau de professionnels, des médecins, des juristes, des experts de la fiscalité ou des assurances sociales.»

Pour une thune

Si le concours des spécialistes est indispensable au bon fonctionnement du Trialogue, celui des retraités de tous bords n'en demeure pas moins très important. «Riches d'expérience dans leur domaine, les retraités se sentent parfois mis à l'écart du monde actif, reconnaît Mme Gorgé. Inviter un retraité à participer à un projet, c'est enrichir la société active d'un volet jusque-là délaissé, qui allie capacité et sagesse, connaissance et humanisme, avec le recul inhérent au désinvestissement qui leur est imposé.»

Alors, qu'attend-on exactement de cette population expérimentée et délaissée? «Oh, ce ne sont pas les tâches qui manquent, dit la présidente. Les retraités peuvent assumer la permanence téléphonique, le secrétariat, l'accueil des chômeurs, mais aussi, selon leur profession, l'administration ou la rédaction des curriculum vitae. Naturellement, les anciens chefs du personnel, les pédagogues, les spécialistes de la micro-informatique, les comptables et les retraités ayant la fibre juridique (pour rédiger les formules de recours en matière d'assurance-chômage) fourniront une aide très précieuse. Cette association a lancé plusieurs appels et a reçu, à ce jour, l'appui de la Croix-Rouge genevoise, du Ministère protestant dans le monde du travail et du Rassemblement des aînés de Genève (RAG). Plusieurs communes ont également accepté de soutenir financièrement le Trialogue.

Ultime détail qui a son importance: l'association du Trialogue vivra grâce à la «thune de la solidarité», que chacun de vous peut verser, au gré de son bon cœur... et de son porte-monnaie.

G. N.

Le Trialogue: Café des Sports, rue Pont-Neuf 9, 1227 Carouge (le premier mercredi du mois à 14 h et le troisième jeudi du mois à 19 h).

Renseignements: Mme Doris Gorgé, tél. 022/792 81 19. Mme Françoise Fuchs, tél. 022/796 34 62.

En décembre, Le Trialogue emménagera dans une maison à Saint-Jean.

RUBRIQUE OCPA

Exonération radio et TV

Les personnes qui souhaitent bénéficier de l'exonération des redevances doivent en faire la demande auprès de Billag SA. Pour les bénéficiaires des prestations de l'OCPA, il suffit d'adresser à Billag SA une photocopie recto-verso de la dernière décision de prestations pour l'année en cours établie par l'OCPA. Les personnes invalides devront, en outre, produire une copie de la décision AI indiquant leur degré d'invalidité (50% requis pour l'exemption).

Pour bénéficier de cette exonération, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser les montants suivants:

Fr. 19 900.– pour une personne seule; **Fr. 29 850.–** pour un couple; **Fr. 9950.–** pour toute autre personne vivant dans le ménage.

Ces montants s'entendent bruts et comprennent, notamment, la rente AVS, les prestations complémentaires cantonales (PCC), les rentes périodiques, le produit de la fortune mobilière ou immobilière, les intérêts de capitaux, une partie de la fortune. Cette liste n'est pas exhaustive. Néanmoins, il n'est pas tenu compte des prestations complémentaires fédérales (PCF), des allocations pour impotents, ainsi que des subsides d'assurance-maladie.

En cas d'acceptation, Billag SA procédera à une nouvelle étude de votre situation chaque deux ou trois ans.

Adresse: Billag SA, case postale 50, 1020 Renens 2 Village. Tél. 0844 834 834.